2023

REGLEMENT DU PROGRAMME BRIDGESTONE- TESTEZ L'EXCELLENCE POIDS LOURD



ENGAGEMENT KILOMÉTRIQUE

DURAVIS

+10% PAR RAPPORT À VOS PNEUS ACTUELS

ENGAGEMENT SÉRÉNITÉ

bandag

COUVRE TOUT DOMMAGE ACCIDENTEL SUR LE PNEUMATIQUE

ARTICLE 1

BRIDGESTONE EUROPE NV/SA SUCCURSALE FRANCE DONT LA DIRECTION COMMERCIALE SE SITUE 19 RUE D'ARCUEIL CP 30450 94593 RUNGIS - R.C.S. CRÉTEIL – 842 476 277, MET EN PLACE UNE OPÉRATION TESTEZ L'EXCELLENCE SUR LES PNEUS BRIDGESTONE DURAVIS R002 ET SUR TOUTE LA GAMME DES PNEUS POIDS LOURDS RECHAPÉS BANDAG.
CETTE OPÉRATION EST COMPOSÉE DE 2 PARTIES :

- UNE OFFRE ENGAGEMENT KILOMÉTRIQUE DURAVIS QUI PORTE SUR LES PNEUS POIDS LOURDS BRIDGESTONE DURAVIS R002 NEUF (LES PNEUS ÉQUIVALENT RECHAPÉS SONT EXCLUS DE CETTE OFFRE ENGAGEMENT KILOMÉTRIQUE)
- UNE OFFRE ENGAGEMENT SÉRÉNITÉ BANDAG QUI PORTE SUR TOUTE LA GAMME DES PNEUS RECHAPÉS BANDAG. (PNEUS BANDAG PRODUITS EXCLUSIVEMENT AU SEIN DES ATELIERS BANDAG EN FRANCE (SLBR, SOREVAL, RECHAPAGE DU CENTRE, ABR).

CETTE OPÉRATION EST VALABLE DU 1ER JANVIER 2023 AU 31 DÉCEMBRE 2023.

L'OPÉRATION TESTEZ L'EXCELLENCE NE COUVRE PAS LES PNEUMATIQUES DÉJÀ OBJET D'UNE OPÉRATION PROMOTIONNELLE OU FAISANT L'OBJET D'UNE PRISE EN CHARGE AU TITRE D'UNE RÉCLAMATION TECHNIQUE BRIDGESTONE.

ARTICLE 2

L'OPÉRATION TESTEZ L'EXCELLENCE EST RÉSERVÉE À TOUTE SOCIÉTÉ DE TRANSPORTS DE MARCHANDISES ET DE PERSONNES ENREGISTRÉE EN FRANCE (DOM-TOM INCLUS) ET DONT LE SUR LEQUEL LES PNEUMATIQUES BRIDGESTONE OU BANDAG SONT MONTÉS EST IMMATRICULÉ EN FRANCE (DOM-TOM INCLUS).

ELLE NE S'APPLIQUE PAS AUX SOCIÉTÉS DE TRANSPORTS DÉJÀ CLIENTES, DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT, DU GROUPE BRIDGESTONE (HORS RÉSEAU DE DISTRIBUTION), NOTAMMENT DE LA SOCIÉTÉ BRIDGESTONE EUROPE NV/SA SUCCURSALE FRANCE OU BRIDGESTONE EUROPE NV/SA.

CETTE OFFRE NE S'APPLIQUE PAS AUX SOCIÉTÉS EN CONTRAT KILOMÉTRIQUE OU FORFAITAIRE AVEC LA SOCIÉTÉ BRIDGESTONE EUROPE NV/SA SUCCURSALE FRANCE OU BRIDGESTONE EUROPE NV/SA

CONDITIONS SPÉCIFIQUES D'ÉLIGIBILITÉ À CHAQUE OFFRE :
- OFFRE ENGAGEMENT KILOMÉTRIQUE DURAVIS : CETTE OFFRE S'APPLIQUE EXCLUSIVEMENT CHEZ DES SOCIÉTÉS DE TRANSPORTS DE MARCHANDISES ET DE PERSONNES DONT LE PARC DE VÉHICULES COMPTE MOINS DE 20% DE PNEUS DE MARQUE BRIDGESTONE PAR RAPPORT À L'ENSEMBLE DES PNEUS NEUFS MONTÉS (LES PNEUS RECHAPÉS ÉTANT EXCLUS POUR LE CALCUL DE CETTE LIMITE DE 20%).
- OFFRE ENGAGEMENT SÉRÉNITÉ BANDAG : CETTE OFFRE S'APPLIQUE EXCLUSIVEMENT CHEZ DES SOCIÉTÉS DE TRANSPORTS DE MARCHANDISES ET DE PERSONNES DONT LE PARC DE VÉHICULES COMPTE MOINS DE 20% DE PNEUS RECHAPÉS DE MARQUE BANDAG PAR RAPPORT À L'ENSEMBLE DES PNEUS RECHAPÉS MONTÉS (LES PNEUS NEUFS ÉTANT EXCLUS POUR LE CALCUL DE CETTE LIMITE DE 20%).

IL APPARTIENT À LA SOCIÉTÉ DE TRANSPORT DE JUSTIFIER DU POURCENTAGE DE PNEUS DE MARQUE BRIDGESTONE OU DE LA MARQUE BANDAG. EN CAS DE DOUTE OU DÉSACCORD SUR LE POURCENTAGE DE PNEUS AU SEIN DE LA SOCIÉTÉ DE TRANSPORTS, UN SPÉCIALISTE BRIDGESTONE POURRAIT ÊTRE AMENÉ À SE DÉPLACER SUR PLACE POUR CONSTATER ET VÉRIFIER PAR UNE TOURNÉE DE PARC LA PROPORTION EFFECTIVE DE PNEUS DE MARQUE BRIDGESTONE ET/OU BANDAG. LA SOCIÉTÉ DE TRANSPORT S'ENGAGE À METTRE À DISPOSITION TOUS DOCUMENTS ET MOYENS HUMAINS UTILES À CETTE VÉRIFICATION.

LA SOUSCRIPTION À L'OPÉRATION TESTEZ L'EXCELLENCE SE FAIT PAR VÉHICULE (MÊME CAMION, REMORQUE, AUTOCAR, BUS, MÊME RAISON SOCIALE ET/OU MÊME ADRESSE ET/OU MÊME NUMÉRO DE FACTURE/BON DE LIVRAISON) - LE NUMÉRO D'IMMATRICULATION FAISANT FOI D'IDENTIFICATEUR UNIQUE DU VÉHICULE.

CHAQUE CLIENT EST LIBRE DE PROCÉDER À PLUSIEURS SOUSCRIPTIONS POUR PLUSIEURS VÉHICULES DE SON PARC À CONDITION DE RESPECTER LES CONDITIONS DE L'OPÉRATION. LES 2 OFFRES ENGAGEMENT KILOMÉTRIQUES DURAVIS ET ENGAGEMENT SÉRÉNITÉ BANDAG SONT CUMULABLES EN CAS D'ÉLIGIBILITÉ AUX CONDITIONS DES 2 OFFRES.

L'OPÉRATION TESTEZ L'EXCELLENCE S'APPLIQUE EXCLUSIVEMENT AU VÉHICULE (CAMION, REMORQUE, AUTOCAR, BUS) SUR LEQUEL LES PNEUMATIQUES SONT MONTÉS. ELLE N'EST EN AUCUN CAS CESSIBLE – NOTAMMENT EN CAS DE VENTE DU VÉHICULE. L'OPÉRATION TESTEZ L'EXCELLENCE CESSE AUTOMATIQUEMENT SI LES PNEUMATIQUES SONT DÉMONTÉS ET MONTÉS SUR UN VÉHICULE DIFFÉRENT DE CELUI MENTIONNÉ LORS DE LA SOUSCRIPTION À L'OPÉRATION, DE MÊME S'ILS SONT PAR LA SUITE RECREUSÉS OU RECHAPÉS.

ARTICLE 3

L'OPÉRATION TESTEZ L'EXCELLENCE SE COMPOSE DES 2 OFFRES SUIVANTES :

OFFRE ENGAGEMENT KILOMÉTRIQUE DURAVIS :
BRIDGESTONE S'ENGAGE À CE QUE LE BRIDGESTONE DURAVIS R002 EFFECTUE 10% EN KILOMÈTRE DE PLUS PAR RAPPORT À LA MONTE DE PNEUS PRÉCÉDENTE SUR LE MÊME VÉHICULE. L'ENGAGEMENT NE S'APPLIQUE QU'EN FIN DE VIE DU PNEUMATIQUE, C'EST-À-DIRE LORSQUE LE PNEUMATIQUE AURA ÉTÉ DÉMONTÉ ET N'EST OBJECTIVEMENT PLUS EN ÉTAT DE ROULER À CAUSE DE SON ÉTAT D'USURE (VOIR LISTES DES EXCLUSIONS ET DES CONDITIONS). LES DÉMONTAGES LIÉS À DES CREVAISONS OU DOMMAGES PNEUMATIQUES SONT EXCLUS DE L'ENGAGEMENT KILOMÉTRIQUE.
L'ENGAGEMENT KILOMÉTRIQUE S'APPLIQUE PAR ESSIEU – C'EST-À-DIRE QUE LE KILOMÉTRAGE EST PRIS EN COMPTE INDÉPENDAMMENT POUR CHAQUE ESSIEU PAR RAPPORT AU KILOMÉTRAGE DE LA MONTE PRÉCÉDENTE. SI SUR UN ESSIEU DONNÉ, LE BRIDGESTONE DURAVIS R002 NE FAIT PAS LE NOMBRE DE KILOMÈTRES PRÉVUS, L'ACHETEUR RECEVRA UNE COMPENSATION, POUR CE(S) PNEUMATIQUE(S) SUR CET ESSIEU DONNÉ.

OFFRE ENGAGEMENT SÉRÉNITÉ BANDAG :
BRIDGESTONE S'ENGAGE À COMPENSER FINANCIÈREMENT TOUT PRODUIT BANDAG ÉLIGIBLES AUX CONDITIONS DE L'OFFRE QUI DEVRAIT ÊTRE DÉMONTÉ À CAUSE DE DOMMAGE ACCIDENTEL OU LIÉS À L'UTILISATION DU PNEUMATIQUE (COUPURE, CHOCS, CREVAISON, ETC…). L'OFFRE ENGAGEMENT SÉRÉNITÉ NE S'APPLIQUE QUE SI LES DOMMAGES PNEUMATIQUES NE SONT PAS RÉPARABLES ET RENDENT LE PNEUMATIQUE INUTILISABLE. L'OFFRE ENGAGEMENT SÉRÉNITÉ NE S'APPLIQUE PAS SUR D'AUTRES MOTIFS ÉVENTUELS D'INSATISFACTION (TELS QUE RENDEMENT KILOMÉTRIQUE, PERFORMANCE DE TRACTION…)

LES CONDITIONS SPÉCIFIQUES DE CHAQUE OFFRE SONT DÉCRITES EN ANNEXE DE CE DOCUMENT

ARTICLE 4
MODALITÉS DE PARTICIPATION À L'OPÉRATION

4.1 OBLIGATION DE LA SOCIÉTÉ DE TRANSPORT QUI SOUSCRIT À L'OPÉRATION
LA SOCIÉTÉ DE TRANSPORT QUI SOUSCRIT ET BÉNÉFICIE DE L'OPÉRATION S'ENGAGE À CE QUE LES PNEUMATIQUES BRIDGESTONE ET BANDAG SOIENT MAINTENUS RÉGULIÈREMENT SELON LES RECOMMANDATIONS DE BRIDGESTONE (NIVEAU DE PRESSION, FRÉQUENCE DE VÉRIFICATION DES PRESSIONS…), SOIENT UTILISÉS SELON LEURS LIMITES DE CHARGES ET DE VITESSE, QUE LE VÉHICULE SOIT MAINTENU SELON LES RECOMMANDATIONS CONSTRUCTEUR ET QUE L'ALIGNEMENT DES ESSIEUX SOIT ÉGALEMENT RÉALISÉ DE MANIÈRE APPROPRIÉE.

POUR L'OFFRE ENGAGEMENT KILOMÉTRIQUE, LA SOCIÉTÉ DE TRANSPORT QUI SOUSCRIT ET BÉNÉFICIE DE L'OFFRE S'ENGAGE ÉGALEMENT À CE QUE LES PNEUMATIQUES BRIDGESTONE DURAVIS R002 SOIENT UTILISÉES DANS DES CONDITIONS SIMILAIRES (TYPE DE ROUTES, DE TRAJET, STYLE DE CONDUITES, TYPE DE CHARGEMENT) QUE LA MONTE PRÉCÉDENTE DU VÉHICULE.

4.2 SOUSCRIPTION À L'OPÉRATION
LA SOUSCRIPTION NE POURRA SE FAIRE QU'APRÈS L'ACHAT ET LE MONTAGE DES PNEUS BRIDGESTONE DURAVIS R002 OU BANDAG.

LES DEMANDES DE SOUSCRIPTION DOIVENT SE FAIRE EXCLUSIVEMENT SUR LE SITE INTERNET WWW.TESTEZLEXCELLENCE.BRIDGESTONE.FR. TOUTE DEMANDE DE SOUSCRIPTION SOUMISE D'UNE AUTRE MANIÈRE SERA SYSTÉMATIQUEMENT REJETÉE.

LE REVENDEUR EN CHARGE DE LA VENTE OU LA SOCIÉTÉ UTILISATRICE DEVRA EFFECTUER LA DEMANDE DE PARTICIPATION POUR SON CLIENT SUR LE SITE INTERNET WWW.TESTEZLEXCELLENCE.BRIDGESTONE.FR MIS POUR CELA À SA DISPOSITION PAR BRIDGESTONE EUROPE NV/SA SUCCURSALE FRANCE SELON LES DISPOSITIONS DE PARTICIPATION EN VIGUEUR À CE MOMENT-LÀ, REMPLIR L'ENSEMBLE DES INFORMATIONS DEMANDÉES, FOURNIR L'ENSEMBLE DES PIÈCES JUSTIFICATIVES REQUISES SOUS UN DÉLAI DE 1 MOIS MAXIMUM APRÈS L'ACHAT DES PNEUMATIQUES (LA DATE INSCRITE SUR LA FACTURE FAISANT FOI). LES PNEUMATIQUES DOIVENT AVOIR ÉTÉ ACHETÉS ENTRE LE 1ER JANVIER 2023 AU 31 DÉCEMBRE 2023 (LA DATE INSCRITE SUR LA FACTURE FAISANT FOI).

IL DEVRA, ENTRE AUTRES, FOURNIR :
• CORDONNÉES DU REVENDEUR (LE CAS ÉCHÉANT) : NOM DU POINT DE VENTE, ADRESSE, CODE POSTALE, EMAIL, TÉLÉPHONE
• COORDONNÉES DU CLIENT UTILISATEUR : NOM DE LA SOCIÉTÉ, ADRESSE, CODE POSTAL, EMAIL, TÉLÉPHONE, NOM DE L'ACHETEUR
• LA PREUVE D'ACHAT (À SAVOIR LA FACTURE) DES PNEUS BRIDGESTONE DURAVIS R002 ET OU BANDAG
• LA PREUVE DE MONTAGE DES PNEUS BRIDGESTONE DURAVIS R002 ET OU BANDAG AVEC INDICATION DU COMPTEUR DE KILOMÉTRAGE AU MONTAGE*
• POUR L'OFFRE ENGAGEMENT KILOMÉTRIQUE, LE JUSTIFICATIF DE KILOMÉTRAGE EFFECTUÉ AVEC LA MONTE DE PNEUS PRÉCÉDENT – DE PRÉFÉRENCE PREUVE D'ACHAT ET DE MONTAGE/DÉMONTAGE DES PNEUS PRÉCÉDENTS*
* JUSTIFICATIFS OPTIONNELS À CE STADE MAIS LE REVENDEUR EN CHARGE DE LA VENTE OU LA SOCIÉTÉ UTILISATRICE S'ENGAGE À LES FOURNIR EN CAS DE DEMANDE DE COMPENSATION SI LES ENGAGEMENTS NE SONT PAS ATTEINTES.

A RÉCEPTION DE LA DEMANDE DE PARTICIPATION À L'OPÉRATION TESTEZ L'EXCELLENCE, LE REVENDEUR (SI LA SOUSCRIPTION A ÉTÉ FAITE PAR CELUI-CI) ET LE TRANSPORTEUR RECEVRONT UNE CONFIRMATION ÉCRITE PAR EMAIL DE LA PART DE BRIDGESTONE DE SOUSCRIPTION À L'OPÉRATION DANS LE CAS OÙ L'ENSEMBLE DES INFORMATIONS FOURNIES SONT CONFORMES ET LE DOSSIER DE SOUSCRIPTION COMPLET.

LE FORMULAIRE DE SOUSCRIPTION AINSI QUE LA FACTURE D'ACHAT DES PNEUS BRIDGESTONE/BANDAG SONT OBLIGATOIRES POUR LA SOUSCRIPTION À L'OPÉRATION TESTEZ L'EXCELLENCE . TOUTE RÉPONSE INCOMPLÈTE OU ILLISIBLE NE POURRA ÊTRE PRISE EN COMPTE. LE REVENDEUR (LE CAS ÉCHÉANT) ET L'ACHETEUR CONFIRMENT LA VÉRACITÉ DES INFORMATIONS TRANSMISES. EN CAS DE FRAUDE AVÉRÉE, BRIDGESTONE METTRA FIN À L'OPÉRATION ET AUCUNE COMPENSATION NE POURRA ÊTRE EXIGÉE.

L'OPÉRATION TESTEZ L'EXCELLENCE EST VALABLE 4 ANS, À COMPTER DE LA DATE D'ACHAT DES PNEUMATIQUES, SOUS RÉSERVE QUE LE DOSSIER DE SOUSCRIPTION À L'OPÉRATION AIT ÉTÉ VALIDÉ PAR BRIDGESTONE. AUCUNE COMPENSATION NE POURRA ÊTRE DEMANDÉE AU-DELÀ DE CETTE DURÉE.

4.3 MODALITÉS DE DÉCLENCHEMENT DE LA COMPENSATION
LA COMPENSATION EST APPLICABLE SOUS RÉSERVE QUE LE PNEU SOIT EXPERTISÉ PAR UN SPÉCIALISTE BRIDGESTONE.
- OFFRE ENGAGEMENT KILOMÉTRIQUE DURAVIS : LES DEMANDES DE COMPENSATION POUR NON-ATTEINTE DE L'ENGAGEMENT KILOMÉTRIQUE NE SERONT ACTIVABLES QU'À USURE DES PNEUS BRIDGESTONE DURAVIS R002 FIXÉE À MINIMUM 3MM DE GOMME RESTANTE OU EN CAS D'USURE IRRÉGULIÈRE TRÈS IMPORTANTE OBLIGEANT UN DÉMONTAGE ANTICIPÉ DES PNEUMATIQUES. AUCUNE COMPENSATION NE SERA ACCORDÉE DANS D'AUTRES CAS. VOIR LES CAS D'EXCLUSIONS.
- OFFRE ENGAGEMENT SÉRÉNITÉ BANDAG : LES DEMANDES DE COMPENSATION POUR NON-ATTEINTE DE L'ENGAGEMENT SÉRÉNITÉ NE SERONT ACTIVABLES QUE DANS LES CONDITIONS MENTIONNÉES DANS CE DOCUMENT ET LORSQU'ELLES SURVIENNENT ALORS QUE LES PNEUMATIQUES BANDAG ONT ENCORE AU MINIMUM 8MM DE GOMME RESTANTE. AUCUNE COMPENSATION NE SERA ACCORDÉE DANS D'AUTRES CAS. VOIR LES CAS D'EXCLUSIONS.

L'ACHETEUR DEMANDERA SA COMPENSATION POUR NON-ATTEINTE DE L'ENGAGEMENT, COMME SUIT :

- IL DÉCLENCHE LA DEMANDE PAR EMAIL À TESTEZLEXCELLENCE@BRIDGESTONE.EU OU SUR TOUT SITE INTERNET MIS POUR CELA À SA DISPOSITION PAR BRIDGESTONE EUROPE NV/SA SUCCURSALE FRANCE (LA DEMANDE SERA TRAITÉE SOUS 1 MOIS MAXIMUM APRÈS RÉCEPTION DE CETTE DERNIÈRE PAR BRIDGESTONE)
- UN SPÉCIALISTE BRIDGESTONE SE DÉPLACERA POUR EXPERTISER LE(S) PNEUMATIQUE(S).
- L'ACHETEUR DEVRA PRÉSENTER LE VÉHICULE ÉQUIPÉ DES PNEUMATIQUES, AFIN DE PROCÉDER AUX CONTRÔLES NÉCESSAIRES.
- LE SPÉCIALISTE BRIDGESTONE CONTRÔLERA LE NIVEAU D'USURE DES PNEUMATIQUES, LES DOMMAGES ÉVENTUELS ET LE KILOMÉTRAGE DU VÉHICULE AU COMPTEUR. IL SUIVRA LE DOSSIER JUSQU'À LA RÉSOLUTION DU DOSSIER DE COMPENSATION.

ARTICLE 5
LA SOUSCRIPTION À CETTE OPÉRATION IMPLIQUE L'ACCEPTATION ENTIÈRE ET SANS RÉSERVE DU PRÉSENT RÈGLEMENT.

ARTICLE 6
TOUT LITIGE OU TOUTE INTERPRÉTATION DU PRÉSENT RÈGLEMENT SERONT PRIORITAIREMENT RÉGLÉS AMIABLEMENT PAR LES PARTIES CONCERNÉES ET, À DÉFAUT, PAR LE TRIBUNAL DE COMMERCE DE PARIS.

ARTICLE 7
LA COMPENSATION SE FAIT EXCLUSIVEMENT SELON LES MODALITÉS DÉCRITES DANS LES CONDITIONS DE L'OPÉRATION. TOUT ÉCHANGE PAR D'AUTRES GAINS OU PRIMES EST EXCLU.

ARTICLE 8
BRIDGESTONE SE RÉSERVE LE DROIT DE METTRE UN TERME À TOUT MOMENT À CETTE OPÉRATION ET SANS PRÉAVIS. DANS CETTE HYPOTHÈSE, L'ENSEMBLE DES DEMANDES DE SOUSCRIPTION REÇUES AVANT LA DATE DE FIN DE L'OPÉRATION SERONT TRAITÉES PAR BRIDGESTONE ET ACCEPTÉES SI ELLES SATISFONT AUX CONDITIONS DE L'OPÉRATION. L'ENSEMBLE DES SOUSCRIPTIONS VALIDÉES RESTERONT APPLICABLES, DANS LES CONDITIONS DU PRÉSENT RÈGLEMENT.
L'OPÉRATION TESTEZ L'EXCELLENCE N'EST PAS CUMULABLE AVEC TOUTE AUTRE OFFRE PROMOTIONNELLE DE BRIDGESTONE

ARTICLE 9
LES SOUSCRIPTEURS AUTORISENT LA SOCIÉTÉ BRIDGESTONE EUROPE NV/SA SUCCURSALE FRANCE À UTILISER LES INFORMATIONS RECUEILLIES DANS LE CADRE DE CETTE OPÉRATION.
EN APPLICATION DE L'ARTICLE 26 DE LA LOI N° 78-17 DU 06 JANVIER 1978 ET DE LA RGPD, LES PARTICIPANTS DISPOSENT D'UN DROIT D'ACCÈS ET DE RECTIFICATION AUX DONNÉES PERSONNELLES LES CONCERNANT, EN ÉCRIVANT À L'ADRESSE SUIVANTE : BRIDGESTONE EUROPE NV/SA SUCCURSALE FRANCE DONT LA DIRECTION COMMERCIALE SE SITUE 19 RUE D'ARCUEIL CP 30450 94593 RUNGIS - R.C.S. CRÉTEIL – 842 476 277.

ARTICLE 10
LE RÈGLEMENT COMPLET EST DISPONIBLE GRATUITEMENT SUR DEMANDE ADRESSÉE À BRIDGESTONE EUROPE NV/SA SUCCURSALE FRANCE DONT LA DIRECTION COMMERCIALE SE SITUE 19 RUE D'ARCUEIL CP 30450 94593 RUNGIS - R.C.S. CRÉTEIL – 842 476 277.
POUR TOUTE QUESTION RELATIVE À CETTE OPÉRATION, CONTACTEZ VOTRE SPÉCIALISTE BRIDGESTONE.

ANNEXE 1 : CONDITIONS SPÉCIFIQUES DE L'OFFRE ENGAGEMENT KILOMÉTRIQUE DURAVIS

1. SUR QUEL KILOMÉTRAGE SE BASER ?
POUR CALCULER LE KILOMÉTRAGE À ATTEINDRE, ON SE BASE SUR LE KILOMÉTRAGE EFFECTUÉ AVEC L'ANCIEN ÉQUIPEMENT, UTILISÉ JUSTE AVANT LE MONTAGE DES PNEUS BRIDGESTONE DURAVIS R002 SUR LE MÊME VÉHICULE. L'ÉQUIPEMENT PRÉCÉDENT DEVRA AVOIR ÉTÉ MONTÉ SEULEMENT SUR CE VÉHICULE ET EN AUCUN CAS AVOIR ÉTÉ MONTÉ AU PRÉALABLE SUR D'AUTRES VÉHICULES. IL NE DEVRA PAS NON PLUS AVOIR ÉTÉ RECREUSÉ OU RECHAPÉ. LES PERMUTATIONS SUR JANTE OU AU SEIN D'UN MÊME ESSIEU SONT AUTORISÉES AUSSI BIEN POUR L'ÉQUIPEMENT DE LA MONTE PRÉCÉDENTE QUE POUR LES PNEUMATIQUES BRIDGESTONE DURAVIS R002. LES PERMUTATIONS ENTRE ESSIEUX NE SONT PAR CONTRE PAS AUTORISÉES DANS LE CADRE DE CETTE OFFRE ENGAGEMENT KILOMÉTRIQUE.

POUR CONNAÎTRE LES KILOMÈTRES EFFECTUÉS, L'ACHETEUR OU SON REVENDEUR DEVRA FOURNIR LES INFORMATIONS SUIVANTES:
• LE PROPRIÉTAIRE DU VÉHICULE DEVRA FOURNIR SA PREUVE DE KILOMÉTRAGE AVEC LA MONTE PRÉCÉDENTE : DE PRÉFÉRENCE PREUVE D'ACHAT ET DE MONTAGE DE L'ÉQUIPEMENT PRÉCÉDENT AVEC INDICATION DU NOMBRE DE KILOMÈTRE DU VÉHICULE AU MOMENT DU MONTAGE.

• EN CAS DE MONTE D'ORIGINE, LA FACTURE D'ACHAT DU VÉHICULE INDIQUANT LA MONTE DE PNEUS FAIT OFFICE DE PREUVE D'ACHAT ET DE PREUVE DE MONTAGE.

• EN L'ABSENCE DE CES DOCUMENTS ET/OU INFORMATION, BRIDGESTONE SE RÉSERVE LE DROIT D'ACCEPTER OU NON LE DOSSIER DE SOUSCRIPTION À L'OFFRE EN FONCTION DES INFORMATIONS DÉCLARATIVES FOURNIES PAR LE PROPRIÉTAIRE.

• EN CAS D'UN DÉCLARATIF DE KILOMÉTRAGE DE L'ÉQUIPEMENT SUSPECT, BRIDGESTONE SE RÉSERVE LE DROIT D'ACCEPTER OU NON LE DOSSIER DE SOUSCRIPTION À L'OFFRE EN FONCTION DES INFORMATIONS DÉCLARATIVES FOURNIES PAR LE PROPRIÉTAIRE ET EN CAS D'ACCEPTATION, DE DEMANDER LA MISE EN PLACE D'UN TEST COMPARATIF AU SEIN DE CETTE SOCIÉTÉ DE TRANSPORT SUR DES VÉHICULES DE MÊME TYPE ÉTANT UTILISÉS DANS DES CONDITIONS SIMILAIRES ET SUPERVISÉ PAR LE SERVICE TECHNIQUE DE BRIDGESTONE. DANS CE CAS-CI, LA COMPENSATION ÉVENTUELLE PROVENANT DU FAIT QUE LES BRIDGESTONE DURAVIS R002 N'ONT PAS ATTEINT L'ENGAGEMENT KILOMÉTRIQUE NE SERA RÉTRIBUÉ AU CLIENT SEULEMENT APRÈS LA FIN DE CES TESTS OU LORSQUE BRIDGESTONE JUGERA DISPOSER DE SUFFISAMMENT DE DONNÉES POUR POUVOIR JUGER DE LA VÉRACITÉ OU DE L'INEXACTITUDE DU KILOMÉTRAGE FOURNI. BRIDGESTONE SE RÉSERVE LE DROIT DE DEMANDER LA MISE EN PLACE DE CES TEST COMPARATIFS À TOUT MOMENT ENTRE LE MOMENT OÙ LA DEMANDE DE PARTICIPATION À L'OFFRE A ÉTÉ REÇUE PAR BRIDGESTONE ET JUSQU'À 3 MOIS À PARTIR DU MOMENT OÙ LA DEMANDE DE COMPENSATION POUR NON-ATTEINTE DE L'ENGAGEMENT KILOMÉTRIQUE A ÉTÉ REÇUE PAR BRIDGESTONE. DANS LE CAS OÙ BRIDGESTONE SOLLICITE LA MISE EN PLACE DE TESTS COMPARATIFS, BRIDGESTONE DOIT LE FAIRE EXPRESSÉMENT PAR ÉCRIT À LA SOCIÉTÉ DE TRANSPORT QUI A SOUSCRIT À L'OFFRE. DANS LE CAS OÙ LE MODÈLE DE PNEUMATIQUES DE L'ÉQUIPEMENT PRÉCÉDENT NE SERAIT PLUS DISPONIBLE SUR LE MARCHÉ DE MÊME QUE LE BRIDGESTONE DURAVIS R002 AU MOMENT DE VOULOIR EFFECTUER LE TEST COMPARATIF, LES PARTIES S'ENGAGENT À TROUVER UN ACCORD À L'AMIABLE.

2. QUE FAIRE DES MM DE GOMME RESTANTES DES PNEUS PRÉCÉDENTS ?
LES MILLIMÈTRES RESTANTS SUR LES PNEUS PRÉCÉDENTS DÉMONTÉS NE SERONT PAS PRIS EN COMPTE DANS LE CALCUL DE LA PERFORMANCE KILOMÉTRIQUE DE RÉFÉRENCE.

3. COMMENT EST CALCULÉ LE KILOMÉTRAGE À EFFECTUER PAR LES PNEUS BRIDGESTONE DURAVIS R002 ?
LE KILOMÉTRAGE EST CALCULÉ SELON CETTE FORMULE : KILOMÈTRES EFFECTUÉS AVEC LA MONTE DE PNEUS PRÉCÉDENTE * 1.1
LES PNEUS DE LA MONTE PRÉCÉDENTE NE DOIVENT PAS AVOIR ÉTÉ RECREUSÉS OU RECHAPÉS. CE CALCUL EST EFFECTUÉ POUR CHAQUE ESSIEU DU VÉHICULE OÙ DES PNEUS BRIDGESTONE DURAVIS R002 SERONT MONTÉS.
CE RÉSULTAT EST APPELÉ L'ENGAGEMENT KILOMÉTRIQUE.

4. SI L'ENGAGEMENT KILOMÉTRIQUE N'EST PAS ATTEINT, COMMENT SE CALCULE LA COMPENSATION ?
ON CALCULE D'ABORD LE POURCENTAGE ENTRE LE KILOMÉTRAGE RÉEL EFFECTUÉ ET L'ENGAGEMENT KILOMÉTRIQUE. CE CALCUL EST À EFFECTUER POUR CHAQUE ESSIEU SUR LEQUEL LA SOUSCRIPTION À L'OFFRE A ÉTÉ FAITE. CE POURCENTAGE EST APPELÉ LE « POURCENTAGE D'ATTEINTE DE L'ENGAGEMENT KILOMÉTRIQUE ».
PUIS ON CALCULE LE MONTANT DE LA COMPENSATION, AVEC CETTE FORMULE :
MONTANT ACHAT HT DES PNEUS BRIDGESTONE DURAVIS R002 SUR L'ESSIEU (ACHATS ANNEXES ET PRESTATIONS DE SERVICE EXCLUS) * (1 - POURCENTAGE D'ATTEINTE DE L'ENGAGEMENT KILOMÉTRIQUE)
CETTE COMPENSATION SERA REMISE SOUS FORME D'AVOIR À VALOIR EXCLUSIVEMENT SUR L'ACHAT DE PNEUMATIQUES POIDS LOURDS BRIDGESTONE, FIRESTONE OU DE RECHAPÉ BANDAG

5. CAS D'EXCLUSION DE L'ENGAGEMENT KILOMÉTRIQUE
A DÉFAUT DE DISPOSITIONS LÉGALES CONTRAIRES, LA RESPONSABILITÉ DE BRIDGESTONE SERA LIMITÉE AUX CAS SUS VISÉES ET ELLE NE POURRA EN AUCUN CAS ÊTRE RECHERCHÉE POUR LES PRÉJUDICES LIÉS AU :
- NON-RESPECT DU PRÉSENT RÈGLEMENT
- VANDALISME ET VOL
- FEU, INONDATIONS OU AUTRES CATASTROPHES NATURELLES
- DOMMAGES CAUSÉS PAR LE MONTAGE OU DÉMONTAGE DES PNEUMATIQUES
- ACCIDENTS ET COLLISIONS
- BLESSURES DU PNEU D'ORIGINE ACCIDENTEL (CHOC FLANC, PERFORATION SUITE AU ROULAGE SUR OBJET TRANCHANT, DOMMAGES LIÉS À L'OPÉRATION ET AUX CONDITIONS D'UTILISATION DU VÉHICULE, ETC.)
- DOMMAGES LIÉS AUX HYDROCARBURES, À L'ÉLECTRICITÉ ET/OU À L'EXPOSITION DES PNEUS À UNE SOURCE DE CHALEUR
- DOMMAGES LIÉS AU DÉRÈGLEMENT OU USURE MÉCANIQUE

L'OFFRE ENGAGEMENT KILOMÉTRIQUE CESSERA AUTOMATIQUEMENT SI LES PNEUMATIQUES ONT ÉTÉ DÉMONTÉS ET MONTÉS SUR UN VÉHICULE DIFFÉRENT DE CELUI MENTIONNÉ LORS DE LA SOUSCRIPTION À L'OFFRE. ELLE NE S'APPLIQUE PAS NON PLUS SI LE KILOMÉTRAGE DE LA MONTE PRÉCÉDENTE PREND EN COMPTE UN RECREUSAGE OU RECHAPAGE ET SI LES PNEUS BRIDGESTONE DURAVIS SONT EUX AUSSI RECREUSÉS OU RECHAPÉS.

L'OFFRE ENGAGEMENT KILOMÉTRIQUE S'APPLIQUE UNIQUEMENT EN FRANCE (DOM-TOM INCLUS) POUR DES SOCIÉTÉS DE TRANSPORT ENREGISTRÉES EN FRANCE (DOM-TOM INCLUS) ET SUR UN VÉHICULE IMMATRICULÉ EN FRANCE (DOM-TOM INCLUS).
CETTE OFFRE NE S'APPLIQUE PAS AUX SOCIÉTÉS EN CONTRAT KILOMÉTRIQUE OU FORFAITAIRE AVEC LA SOCIÉTÉ BRIDGESTONE EUROPE NV/SA SUCCURSALE FRANCE OU BRIDGESTONE EUROPE NV/SA

ANNEXE 2 : CONDITIONS SPÉCIFIQUES DE L'OFFRE ENGAGEMENT SÉRÉNITÉ BANDAG

1. SI L'ENGAGEMENT SÉRÉNITÉ N'EST PAS ATTEINT, COMMENT SE CALCULE LA COMPENSATION ?
POUR LES PNEUS RECHAPÉ BANDAG PRÉSENTANT DES DOMMAGES, LA COMPENSATION SE FERA EXCLUSIVEMENT VIA LA FOURNITURE GRATUITE DE PNEUS RECHAPÉS BANDAG ÉQUIVALENTS. POUR ÊTRE ÉLIGIBLES À LA COMPENSATION, LES PNEUS ENDOMMAGÉS DOIVENT AVOIR UNE HAUTEUR DE GOMMES RESTANTE D'AU MOINS 8MM. EN-DESSOUS (HAUTEUR DE GOMMES INFÉRIEURE À 8MM), L'ENGAGEMENT SÉRÉNITÉ NE S'APPLIQUE PAS ET AUCUNE COMPENSATION NE SERA OPÉRÉE.

2. MODALITÉS D'UTILISATION DES PNEUMATIQUES BANDAG
LES PERMUTATIONS SUR JANTE, AU SEIN D'UN MÊME ESSIEU OU ENTRE ESSIEUX SONT AUTORISÉES DANS LE CADRE DE L'OFFRE ENGAGEMENT SÉRÉNITÉ SOUS CONDITION QUE LES PNEUS BANDAG RESTENT MONTÉS SUR LE MÊME VÉHICULE.
L'OFFRE ENGAGEMENT SÉRÉNITÉ PRENDRA AUTOMATIQUEMENT FIN SI LES PNEUMATIQUES ONT ÉTÉ DÉMONTÉS ET MONTÉS SUR UN VÉHICULE DIFFÉRENT DE CELUI MENTIONNÉ LORS DE LA SOUSCRIPTION À L'OFFRE. ELLE NE S'APPLIQUE PAS NON PLUS SI LES PNEUS BANDAG SONT RECREUSÉS OU RECHAPÉS PAR LA SUITE.

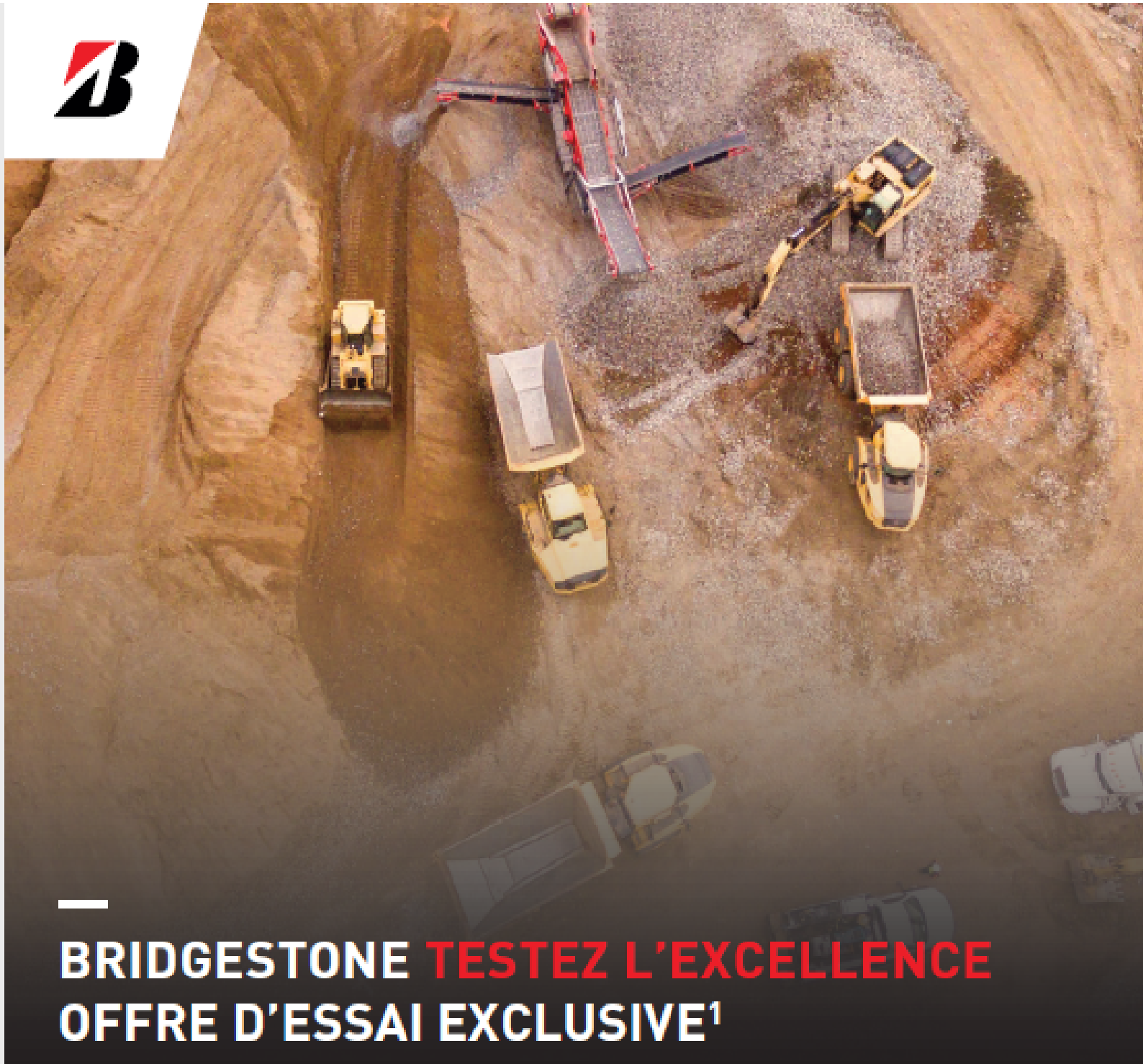
3. CAS D'EXCLUSION DE L'ENGAGEMENT SÉRÉNITÉ
A DÉFAUT DE DISPOSITIONS LÉGALES CONTRAIRES, LA RESPONSABILITÉ DE BRIDGESTONE SERA LIMITÉE AUX CAS SUS VISÉES ET ELLE NE POURRA EN AUCUN CAS ÊTRE RECHERCHÉE POUR LES PRÉJUDICES LIÉS AU :
- NON-RESPECT DU PRÉSENT RÈGLEMENT
- VANDALISME ET VOL
- FEU, INONDATIONS OU AUTRES CATASTROPHES NATURELLES
- DOMMAGES CAUSÉS PAR LE MONTAGE OU DÉMONTAGE DES PNEUMATIQUES
- DOMMAGES LIÉS AUX HYDROCARBURES, À L'ÉLECTRICITÉ ET/OU À L'EXPOSITION DES PNEUS À UNE SOURCE DE CHALEUR
- DOMMAGES LIÉS AU DÉRÈGLEMENT OU USURE MÉCANIQUE
- TOUTE AUTRE MOTIF D'INSATISFACTION EXPRIMÉE PAR LE CLIENT QUI NE RENTRE PAS DANS LE CADRE DU RÈGLEMENT DE CETTE OFFRE

L'OFFRE ENGAGEMENT SÉRÉNITÉ NE S'APPLIQUE QUE SUR LES DOMMAGES FAIS AUX PNEUMATIQUES ET EN AUCUN CAS SUR LES DOMMAGES FAIS AUX VÉHICULES – MÊME SI LES DOMMAGES FAIS AUX VÉHICULES ONT POUR CAUSE UN DOMMAGE PNEUMATIQUE.

L'OFFRE ENGAGEMENT SÉRÉNITÉ S'APPLIQUE UNIQUEMENT EN FRANCE (DOM-TOM INCLUS) POUR DES SOCIÉTÉS DE TRANSPORT ENREGISTRÉES EN FRANCE (DOM-TOM INCLUS) ET SUR UN VÉHICULE IMMATRICULÉ EN FRANCE (DOM-TOM INCLUS).
CETTE OFFRE NE S'APPLIQUE PAS AUX SOCIÉTÉS EN CONTRAT KILOMÉTRIQUE OU FORFAITAIRE AVEC LA SOCIÉTÉ BRIDGESTONE EUROPE NV/SA SUCCURSALE FRANCE OU BRIDGESTONE EUROPE NV/SA

2023

REGLEMENT DU PROGRAMME BRIDGESTONE- TESTEZ L'EXCELLENCE GENIE CIVIL



ARTICLE 1

BRIDGESTONE EUROPE NV/SA SUCCURSALE FRANCE DONT LA DIRECTION COMMERCIALE SE SITUE 19 RUE D'ARCUEIL CP 30450 94593 RUNGIS - R.C.S. CRÉTEIL – 842 476 277, MET EN PLACE UNE OPÉRATION TESTEZ L'EXCELLENCE – GÉNIE CIVIL SUR UNE SÉLECTION DE PRODUITS GÉNIE CIVIL.
CETTE OPÉRATION EST COMPOSÉE D'UNE :

OFFRE ENGAGEMENT COÛT HORAIRE GÉNIE CIVIL QUI PORTE SUR LES PNEUS GÉNIE CIVIL BRIDGESTONE LIVRÉS PAR BRIDGESTONE FRANCE.

CETTE OPÉRATION EST VALABLE DU 1ER JANVIER 2023 AU 31 DECEMBRE 2023.

L'OPÉRATION TESTEZ L'EXCELLENCE – GÉNIE CIVIL NE COUVRE PAS LES PNEUMATIQUES DÉJÀ OBJET D'UNE OPÉRATION PROMOTIONNELLE OU FAISANT L'OBJET D'UNE PRISE EN CHARGE AU TITRE D'UNE RÉCLAMATION TECHNIQUE BRIDGESTONE.

L'OPÉRATION TESTEZ L'EXCELLENCE – GÉNIE CIVIL EST INDÉPENDANTE DE L'OPÉRATION TESTEZ L'EXCELLENCE DE BRIDGESTONE QUI PORTE SUR LES PNEUMATIQUES POIDS LOURD DURAVIS ET BANDAG, C'EST-À-DIRE QUE LES 2 OPÉRATIONS PEUVENT DÉBUTER ET S'ARRÊTER INDÉPENDAMMENT L'UNE DE L'AUTRE ET QUE CHAQUE OPÉRATION DISPOSE DE SON PROPRE RÈGLEMENT.

ARTICLE 2

L'OPÉRATION TESTEZ L'EXCELLENCE – GÉNIE CIVIL EST RÉSERVÉE À TOUTE SOCIÉTÉ ENREGISTRÉE EN FRANCE (DOM-TOM INCLUS) ET DONT LE VÉHICULE SUR LEQUEL LES PNEUMATIQUES BRIDGESTONE SONT MONTÉS EST IMMATRICULÉ EN FRANCE (DOM-TOM INCLUS).

CETTE OFFRE S'APPLIQUE EXCLUSIVEMENT CHEZ DES SOCIÉTÉS DONT LE PARC DE VÉHICULES COMPTE MOINS DE 30% DE PNEUS GÉNIE CIVIL DE MARQUE BRIDGESTONE PAR RAPPORT À L'ENSEMBLE DES PNEUS GÉNIE CIVIL MONTÉS.

CETTE OFFRE NE S'APPLIQUE PAS AUX SOCIÉTÉS EN CONTRAT KILOMÉTRIQUE OU FORFAITAIRE AVEC LA SOCIÉTÉ BRIDGESTONE EUROPE NV/SA SUCCURSALE FRANCE OU BRIDGESTONE EUROPE NV/SA

IL APPARTIENT À LA SOCIÉTÉ CLIENTE DE JUSTIFIER DU POURCENTAGE DE PNEUS DE MARQUE BRIDGESTONE MONTÉ. EN CAS DE DOUTE OU DÉSACCORD SUR LE POURCENTAGE DE PNEUS AU SEIN DE LA SOCIÉTÉ, UN SPÉCIALISTE BRIDGESTONE POURRAIT ÊTRE AMENÉ À SE DÉPLACER SUR PLACE POUR CONSTATER ET VÉRIFIER PAR UNE TOURNÉE DE PARC LA PROPORTION EFFECTIVE DE PNEUS DE MARQUE BRIDGESTONE MONTÉS. LA SOCIÉTÉ CLIENTE S'ENGAGE À METTRE À DISPOSITION TOUS DOCUMENTS ET MOYENS HUMAINS UTILES À CETTE VÉRIFICATION.

LA SOUSCRIPTION À L'OPÉRATION TESTEZ L'EXCELLENCE – GÉNIE CIVIL SE FAIT PAR VÉHICULE (CHARGEUSE, TOMBEREAU RIGIDE ET ARTICULÉ) MÊME RAISON SOCIALE ET/OU MÊME ADRESSE ET/OU MÊME NUMÉRO DE FACTURE/BON DE LIVRAISON) - LE NUMÉRO D'IMMATRICULATION OU LE NUMÉRO DE CHÂSSIS FAISANT FOI D'IDENTIFICATEUR UNIQUE DU VÉHICULE.

CHAQUE CLIENT EST LIBRE DE PROCÉDER À PLUSIEURS SOUSCRIPTIONS POUR PLUSIEURS VÉHICULES DE SON PARC À CONDITION DE RESPECTER LES CONDITIONS DE L'OPÉRATION.

L'OPÉRATION TESTEZ L'EXCELLENCE – GÉNIE CIVIL S'APPLIQUE EXCLUSIVEMENT AU VÉHICULE SUR LEQUEL LES PNEUMATIQUES SONT MONTÉS. ELLE N'EST EN AUCUN CAS CESSIBLE – NOTAMMENT EN CAS DE VENTE DU VÉHICULE. L'OPÉRATION TESTEZ L'EXCELLENCE – GÉNIE CIVIL CESSE AUTOMATIQUEMENT SI LES PNEUMATIQUES SONT DÉMONTÉS ET MONTÉS SUR UN VÉHICULE DIFFÉRENT DE CELUI MENTIONNÉ LORS DE LA SOUSCRIPTION À L'OPÉRATION.

ARTICLE 3

L'OPÉRATION TESTEZ L'EXCELLENCE – GÉNIE CIVIL SE COMPOSE DE L'OFFRE SUIVANTE :

OFFRE ENGAGEMENT COÛT HORAIRE GÉNIE CIVIL :
BRIDGESTONE EUROPE NV/SA SUCCURSALE FRANCE S'ENGAGE À CE QUE LE COÛT HORAIRE DES PRODUITS BRIDGESTONE GÉNIE CIVIL PARTICIPANTS À L'OPÉRATION SOIT INFÉRIEUR DE 5% PAR RAPPORT AU COÛT HORAIRE DE LA MONTE DE PNEUS PRÉCÉDENTE SUR LE MÊME VÉHICULE. L'ENGAGEMENT NE S'APPLIQUE QU'EN FIN DE VIE DU PNEUMATIQUE, C'EST-À-DIRE LORSQUE LE PNEUMATIQUE AURA ÉTÉ DÉMONTÉ ET N'EST OBJECTIVEMENT PLUS EN ÉTAT DE ROULER À CAUSE DE SON ÉTAT D'USURE (VOIR LISTES DES EXCLUSIONS ET DES CONDITIONS). LES DÉMONTAGES LIÉS À DES CREVAISONS OU DOMMAGES PNEUMATIQUES SONT EXCLUS DE L'ENGAGEMENT COÛT HORAIRE.
L'ENGAGEMENT COÛT HORAIRE S'APPLIQUE PAR ESSIEU – C'EST-À-DIRE QUE LE COÛT HORAIRE EST PRIS EN COMPTE INDÉPENDAMMENT POUR CHAQUE ESSIEU PAR RAPPORT AU COÛT HORAIRE DE LA MONTE PRÉCÉDENTE. SI SUR UN ESSIEU DONNÉ, LE COÛT HORAIRE DES PNEUS BRIDGESTONE EST SUPÉRIEUR AU COÛT HORAIRE PRÉVU, L'ACHETEUR RECEVRA UNE COMPENSATION, POUR CE(S) PNEUMATIQUE(S) SUR CET ESSIEU DONNÉ.

LES CONDITIONS SPÉCIFIQUES DE L'OFFRE SONT DÉCRITES EN ANNEXE DE CE DOCUMENT

ARTICLE 4

MODALITÉS DE PARTICIPATION À L'OPÉRATION

4.1 OBLIGATION DE LA SOCIÉTÉ QUI SOUSCRIT À L'OPÉRATION

LA SOCIÉTÉ QUI SOUSCRIT ET BÉNÉFICIE DE L'OPÉRATION S'ENGAGE À CE QUE LES PNEUMATIQUES BRIDGESTONE SOIENT MAINTENUS RÉGULIÈREMENT SELON LES RECOMMANDATIONS DE BRIDGESTONE (NIVEAU DE PRESSION, FRÉQUENCE DE VÉRIFICATION DES PRESSIONS…), SOIENT UTILISÉS SELON LEURS LIMITES DE CHARGES ET DE VITESSE, QUE LE VÉHICULE SOIT MAINTENU SELON LES RECOMMANDATIONS CONSTRUCTEUR ET QUE L'ALIGNEMENT DES ESSIEUX SOIT ÉGALEMENT RÉALISÉ DE MANIÈRE APPROPRIÉE.

LA SOCIÉTÉ QUI SOUSCRIT ET BÉNÉFICIE DE L'OFFRE S'ENGAGE ÉGALEMENT À CE QUE LES PNEUMATIQUES BRIDGESTONE SOIENT UTILISÉES DANS DES CONDITIONS SIMILAIRES (TYPE DE ROUTES, DE TRAJET, STYLE DE CONDUITES, TYPE DE CHARGEMENT, KILOMÉTRAGE EFFECTUÉ) QUE LA MONTE PRÉCÉDENTE DU VÉHICULE.

4.2 SOUSCRIPTION À L'OPÉRATION

LA SOUSCRIPTION NE POURRA SE FAIRE QU'APRÈS L'ACHAT ET LE MONTAGE DES PNEUS BRIDGESTONE.

LES DEMANDES DE SOUSCRIPTION DOIVENT SE FAIRE EXCLUSIVEMENT SUR LE SITE INTERNET WWW.TESTEZLEXCELLENCE.BRIDGESTONE.FR. TOUTE DEMANDE DE SOUSCRIPTION SOUMISE D'UNE AUTRE MANIÈRE SERA SYSTÉMATIQUEMENT REJETÉE.

LE REVENDEUR EN CHARGE DE LA VENTE OU LA SOCIÉTÉ UTILISATRICE DEVRA EFFECTUER LA DEMANDE DE PARTICIPATION POUR SON CLIENT SUR LE SITE INTERNET WWW.TESTEZLEXCELLENCE.BRIDGESTONE.FR MIS POUR CELA À SA DISPOSITION PAR BRIDGESTONE EUROPE NV/SA SUCCURSALE FRANCE SELON LES DISPOSITIONS DE PARTICIPATION EN VIGUEUR À CE MOMENT-LÀ, REMPLIR L'ENSEMBLE DES INFORMATIONS DEMANDÉES, FOURNIR L'ENSEMBLE DES PIÈCES JUSTIFICATIVES REQUISES SOUS UN DÉLAI DE 1 MOIS MAXIMUM APRÈS L'ACHAT DES PNEUMATIQUES (LA DATE INSCRITE SUR LA FACTURE FAISANT FOI). LES PNEUMATIQUES DOIVENT AVOIR ÉTÉ ACHETÉS ENTRE LE 1ER JANVIER 2023 AU 31 DECEMBRE 2023. (LA DATE INSCRITE SUR LA FACTURE FAISANT FOI).

IL DEVRA, ENTRE AUTRES, FOURNIR :
• CORDONNÉES DU REVENDEUR (LE CAS ÉCHÉANT) : NOM DU POINT DE VENTE, ADRESSE, CODE POSTAL, EMAIL, TÉLÉPHONE
• COORDONNÉES DU CLIENT UTILISATEUR : NOM DE LA SOCIÉTÉ, ADRESSE, CODE POSTAL, EMAIL, TÉLÉPHONE, NOM DE L'ACHETEUR
• LA PREUVE D'ACHAT (À SAVOIR LA FACTURE) DES PNEUS BRIDGESTONE
• LA PREUVE DE MONTAGE DES PNEUS BRIDGESTONE AVEC INDICATION DU COMPTEUR D'HEURES AU MONTAGE*
• LE JUSTIFICATIF DE COÛT HORAIRE RÉALISÉ AVEC LA MONTE DE PNEUS PRÉCÉDENTS, C'EST-À-DIRE LA PREUVE D'ACHAT ET DE MONTAGE/DÉMONTAGE DES PNEUS PRÉCÉDENTS AVEC MENTION DU COMPTEUR D'HEURES DU VÉHICULE*.
* JUSTIFICATIFS OPTIONNELS À CE STADE MAIS LE REVENDEUR EN CHARGE DE LA VENTE OU LA SOCIÉTÉ UTILISATRICE S'ENGAGE À LES FOURNIR EN CAS DE DEMANDE DE COMPENSATION SI LES ENGAGEMENTS NE SONT PAS ATTEINTES.

A RÉCEPTION DE LA DEMANDE DE PARTICIPATION À L'OPÉRATION TESTEZ L'EXCELLENCE – GÉNIE CIVIL, LE REVENDEUR (SI LA SOUSCRIPTION A ÉTÉ FAITE PAR CELUI-CI) ET LA SOCIÉTÉ UTILISATRICE RECEVRONT UNE CONFIRMATION ÉCRITE PAR EMAIL DE LA PART DE BRIDGESTONE EUROPE NV/SA SUCCURSALE FRANCE, DE SOUSCRIPTION À L'OPÉRATION DANS LE CAS OÙ L'ENSEMBLE DES INFORMATIONS FOURNIES SONT CONFORMES ET LE DOSSIER DE SOUSCRIPTION COMPLET.
LA DEMANDE DE SOUSCRIPTION SERA TRAITÉE SOUS 1 MOIS MAXIMUM APRÈS RÉCEPTION DE CETTE DERNIÈRE PAR BRIDGESTONE.

LE FORMULAIRE DE SOUSCRIPTION AINSI QUE LA FACTURE D'ACHAT DES PNEUS BRIDGESTONE SONT OBLIGATOIRES POUR LA SOUSCRIPTION À L'OPÉRATION TESTEZ L'EXCELLENCE – GÉNIE CIVIL. TOUTE RÉPONSE INCOMPLÈTE OU ILLISIBLE NE POURRA ÊTRE PRISE EN COMPTE. LE REVENDEUR (LE CAS ÉCHÉANT) ET L'ACHETEUR CONFIRMENT LA VÉRACITÉ DES INFORMATIONS TRANSMISES. EN CAS DE FRAUDE AVÉRÉE, BRIDGESTONE METTRA FIN À L'OPÉRATION ET AUCUNE COMPENSATION NE POURRA ÊTRE EXIGÉE.

L'OPÉRATION TESTEZ L'EXCELLENCE EST VALABLE 4 ANS, À COMPTER DE LA DATE D'ACHAT DES PNEUMATIQUES, SOUS RÉSERVE QUE LE DOSSIER DE SOUSCRIPTION À L'OPÉRATION AIT ÉTÉ VALIDÉ PAR BRIDGESTONE. AUCUNE COMPENSATION NE POURRA ÊTRE DEMANDÉE AU-DELÀ DE CETTE DURÉE.

4.3 MODALITÉS DE DÉCLENCHEMENT DE LA COMPENSATION
LA COMPENSATION EST APPLICABLE SOUS RÉSERVE QUE LE PNEU SOIT EXPERTISÉ PAR UN SPÉCIALISTE BRIDGESTONE.

OFFRE ENGAGEMENT COÛT HORAIRE GÉNIE CIVIL : LES DEMANDES DE COMPENSATION POUR NON-ATTEINTE DE L'ENGAGEMENT COÛT HORAIRE NE SERONT ACTIVABLES QU'À USURE DES PNEUS BRIDGESTONE FIXÉE À MINIMUM 5% DE GOMME RESTANTE OU EN CAS D'USURE IRRÉGULIÈRE TRÈS IMPORTANTE OBLIGEANT UN DÉMONTAGE ANTICIPÉ DES PNEUMATIQUES. AUCUNE COMPENSATION NE SERA ACCORDÉE DANS D'AUTRES CAS. VOIR LES CAS D'EXCLUSIONS.

L'ACHETEUR DEMANDERA SA COMPENSATION POUR NON-ATTEINTE DE L'ENGAGEMENT, COMME SUIT :
- IL DÉCLENCHE LA DEMANDE PAR EMAIL À TESTEZLEXCELLENCE@BRIDGESTONE.EU OU SUR TOUT SITE INTERNET MIS POUR CELA À SA DISPOSITION PAR BRIDGESTONE EUROPE NV/SA SUCCURSALE FRANCE (LA DEMANDE SERA TRAITÉE SOUS 1 MOIS MAXIMUM APRÈS RÉCEPTION DE CETTE DERNIÈRE PAR BRIDGESTONE)
- UN SPÉCIALISTE BRIDGESTONE SE DÉPLACERA POUR EXPERTISER LE(S) PNEUMATIQUE(S).
- L'ACHETEUR DEVRA PRÉSENTER LE VÉHICULE ÉQUIPÉ DES PNEUMATIQUES, AFIN DE PROCÉDER AUX CONTRÔLES NÉCESSAIRES.
- LE SPÉCIALISTE BRIDGESTONE CONTRÔLERA LE NIVEAU D'USURE DES PNEUMATIQUES, LES DOMMAGES ÉVENTUELS, LE NOMBRE D'HEURES ET LE KILOMÉTRAGE DU VÉHICULE AU COMPTEUR. IL SUIVRA LE DOSSIER JUSQU'À LA RÉSOLUTION DU DOSSIER DE COMPENSATION.

ARTICLE 5
LA SOUSCRIPTION À CETTE OPÉRATION IMPLIQUE L'ACCEPTATION ENTIÈRE ET SANS RÉSERVE DU PRÉSENT RÈGLEMENT.

ARTICLE 6
TOUT LITIGE OU TOUTE INTERPRÉTATION DU PRÉSENT RÈGLEMENT SERONT PRIORITAIREMENT RÉGLÉS AMIABLEMENT PAR LES PARTIES CONCERNÉES ET, À DÉFAUT, PAR LE TRIBUNAL DE COMMERCE DE PARIS.

ARTICLE 7
LA COMPENSATION SE FAIT EXCLUSIVEMENT SELON LES MODALITÉS DÉCRITES DANS LES CONDITIONS DE L'OPÉRATION. TOUT ÉCHANGE PAR D'AUTRES GAINS OU PRIMES EST EXCLU.

ARTICLE 8
BRIDGESTONE SE RÉSERVE LE DROIT DE METTRE UN TERME À TOUT MOMENT À CETTE OPÉRATION ET SANS PRÉAVIS. DANS CETTE HYPOTHÈSE, L'ENSEMBLE DES DEMANDES DE SOUSCRIPTION REÇUES AVANT LA DATE DE FIN DE L'OPÉRATION SERONT TRAITÉES PAR BRIDGESTONE ET ACCEPTÉES SI ELLES SATISFONT AUX CONDITIONS DE L'OPÉRATION. L'ENSEMBLE DES SOUSCRIPTIONS VALIDÉES RESTERONT APPLICABLES, DANS LES CONDITIONS DU PRÉSENT RÈGLEMENT.
L'OPÉRATION TESTEZ L'EXCELLENCE – GÉNIE CIVIL N'EST PAS CUMULABLE AVEC TOUTE AUTRE OFFRE PROMOTIONNELLE DE BRIDGESTONE.

ARTICLE 9
LES SOUSCRIPTEURS AUTORISENT LA SOCIÉTÉ BRIDGESTONE EUROPE NV/SA SUCCURSALE FRANCE À UTILISER LES INFORMATIONS RECUEILLIES DANS LE CADRE DE CETTE OPÉRATION.
EN APPLICATION DE L'ARTICLE 26 DE LA LOI N° 78-17 DU 06 JANVIER 1978 ET DE LA RGPD, LES PARTICIPANTS DISPOSENT D'UN DROIT D'ACCÈS ET DE RECTIFICATION AUX DONNÉES PERSONNELLES LES CONCERNANT, EN ÉCRIVANT À L'ADRESSE SUIVANTE : BRIDGESTONE EUROPE NV/SA SUCCURSALE FRANCE DONT LA DIRECTION COMMERCIALE SE SITUE 19 RUE D'ARCUEIL CP 30450 94593 RUNGIS - R.C.S. CRÉTEIL – 842 476 277.

ARTICLE 10
LE RÈGLEMENT COMPLET EST DISPONIBLE GRATUITEMENT SUR DEMANDE ADRESSÉE À BRIDGESTONE EUROPE NV/SA SUCCURSALE FRANCE DONT LA DIRECTION COMMERCIALE SE SITUE 19 RUE D'ARCUEIL CP 30450 94593 RUNGIS - R.C.S. CRÉTEIL – 842 476 277.
POUR TOUTE QUESTION RELATIVE À CETTE OPÉRATION, CONTACTEZ VOTRE SPÉCIALISTE BRIDGESTONE.

ANNEXE 1 : CONDITIONS SPÉCIFIQUES DE L'OFFRE ENGAGEMENT COÛT HORAIRE GÉNIE CIVIL

1. SUR QUEL COÛT HORAIRE SE BASER ?
POUR CALCULER LE COÛT HORAIRE À ATTEINDRE, ON SE BASE SUR LE COÛT HORAIRE ATTEINT AVEC L'ANCIEN ÉQUIPEMENT, UTILISÉ JUSTE AVANT LE MONTAGE DES PNEUS BRIDGESTONE SUR LE MÊME VÉHICULE. L'ÉQUIPEMENT PRÉCÉDENT DEVRA AVOIR ÉTÉ MONTÉ SEULEMENT SUR CE VÉHICULE ET EN AUCUN CAS AVOIR ÉTÉ MONTÉ AU PRÉALABLE SUR D'AUTRES VÉHICULES. LES PERMUTATIONS SUR JANTE OU AU SEIN D'UN MÊME ESSIEU SONT AUTORISÉES AUSSI BIEN POUR L'ÉQUIPEMENT DE LA MONTE PRÉCÉDENTE QUE POUR LES PNEUMATIQUES BRIDGESTONE. LES PERMUTATIONS ENTRE ESSIEUX NE SONT PAR CONTRE PAS AUTORISÉES DANS LE CADRE DE CETTE OFFRE ENGAGEMENT COÛT HORAIRE GÉNIE CIVIL – SAUF POUR LES VÉHICULES ARTICULÉS.

POUR CONNAÎTRE LE COÛT HORAIRE, L'ACHETEUR OU SON REVENDEUR DEVRA FOURNIR LES INFORMATIONS SUIVANTES:

• LE PROPRIÉTAIRE DU VÉHICULE DEVRA FOURNIR SA PREUVE DE COÛT HORAIRE AVEC LA MONTE PRÉCÉDENTE – C'EST-À-DIRE PREUVE D'ACHAT ET DE MONTAGE DE L'ÉQUIPEMENT PRÉCÉDENT AVEC INDICATION DU PRIX D'ACHAT ET DU NOMBRE D'HEURES DU VÉHICULE AU MOMENT DU MONTAGE.
• EN CAS DE MONTE D'ORIGINE, LA FACTURE D'ACHAT DU VÉHICULE INDIQUANT LA MONTE DE PNEUS FAIT OFFICE DE PREUVE D'ACHAT ET DE PREUVE DE MONTAGE. LE PROPRIÉTAIRE DEVRA ÉGALEMENT DANS CE CAS-LÀ EXCLUSIVEMENT FOURNIR UN DEVIS DE SA MONTE PRÉCÉDENTE – LES PRIX MENTIONNÉS DANS LE DEVIS SERVANT ALORS DE PRIX D'ACHAT DANS LE CALCUL DU COÛT HORAIRE DE LA MONTE PRÉCÉDENTE. EN CAS DE DEVIS QUI COMPORTERAIT UN PRIX SUSPECT, BRIDGESTONE SE RÉSERVE LE DROIT D'ACCEPTER OU NON LE DOSSIER DE SOUSCRIPTION.
• EN CAS D'UN DÉCLARATIF DE COÛT HORAIRE DE L'ÉQUIPEMENT SUSPECT, BRIDGESTONE SE RÉSERVE LE DROIT D'ACCEPTER OU NON LE DOSSIER DE SOUSCRIPTION À L'OFFRE EN FONCTION DES INFORMATIONS DÉCLARATIVES FOURNIES PAR LE PROPRIÉTAIRE ET EN CAS D'ACCEPTATION, DE DEMANDER LA MISE EN PLACE D'UN TEST COMPARATIF AU SEIN DE CETTE SOCIÉTÉ UTILISATRICE SUR DES VÉHICULES DE MÊME TYPE ÉTANT UTILISÉS DANS DES CONDITIONS SIMILAIRES ET SUPERVISÉ PAR LE SERVICE TECHNIQUE DE BRIDGESTONE. DANS CE CAS-CI, LA COMPENSATION ÉVENTUELLE PROVENANT DU FAIT QUE LES PNEUS BRIDGESTONE N'ONT PAS ATTEINT L'ENGAGEMENT COÛT HORAIRE NE SERA RÉTRIBUÉ AU CLIENT SEULEMENT APRÈS LA FIN DE CES TESTS OU LORSQUE BRIDGESTONE JUGERA DISPOSER DE SUFFISAMMENT DE DONNÉES POUR POUVOIR JUGER DE LA VÉRACITÉ OU DE L'INEXACTITUDE DES DONNÉES FOURNIES.
BRIDGESTONE SE RÉSERVE LE DROIT DE DEMANDER LA MISE EN PLACE DE CES TESTS COMPARATIFS À TOUT MOMENT ENTRE LE MOMENT OÙ LA DEMANDE DE PARTICIPATION À L'OFFRE A ÉTÉ REÇUE PAR BRIDGESTONE ET JUSQU'À 3 MOIS À PARTIR DU MOMENT OÙ LA DEMANDE DE COMPENSATION POUR NON-ATTEINTE DE L'ENGAGEMENT COÛT HORAIRE A ÉTÉ REÇUE PAR BRIDGESTONE. DANS LE CAS OÙ BRIDGESTONE SOLLICITE LA MISE EN PLACE DE TESTS COMPARATIFS, BRIDGESTONE DOIT LE FAIRE EXPRESSÉMENT PAR ÉCRIT À LA SOCIÉTÉ QUI A SOUSCRIT À L'OFFRE. DANS LE CAS OÙ LE MODÈLE DE PNEUMATIQUES DE L'ÉQUIPEMENT PRÉCÉDENT NE SERAIT PLUS DISPONIBLE SUR LE MARCHÉ DE MÊME QUE LE MODÈLE DES PNEUS BRIDGESTONE EN QUESTION AU MOMENT DE VOULOIR EFFECTUER LE TEST COMPARATIF, LES PARTIES S'ENGAGENT À TROUVER UN ACCORD À L'AMIABLE.

2. QUE FAIRE DES MM DE GOMME RESTANTES DES PNEUS PRÉCÉDENTS ?
LES MILLIMÈTRES RESTANTS SUR LES PNEUS PRÉCÉDENTS DÉMONTÉS NE SERONT PAS PRIS EN COMPTE DANS LE CALCUL DE LA PERFORMANCE COÛT HORAIRE DE RÉFÉRENCE.

3. COMMENT EST CALCULÉ LE COÛT HORAIRE À ATTEINDRE PAR LES PNEUS BRIDGESTONE?
LE COÛT HORAIRE À ATTEINDRE EST CALCULÉ SELON CETTE FORMULE : COÛT HORAIRE AVEC LA MONTE DE PNEUS PRÉCÉDENTE * 0.95
CE CALCUL EST EFFECTUÉ POUR CHAQUE ESSIEU DU VÉHICULE OÙ DES PNEUS BRIDGESTONE SERONT MONTÉS.
CE RÉSULTAT EST APPELÉ L'ENGAGEMENT COÛT HORAIRE.

LE COÛT HORAIRE EST CALCULÉ SELON LA FORMULE CI-APRÈS : PRIX D'ACHAT HT DES PNEUS / NOMBRE D'HEURES EFFECTUÉES PAR LES PNEUS
LE PRIX D'ACHAT HT DES PNEUS EST CELUI MENTIONNÉ DANS LES PREUVES D'ACHATS FOURNIES PAR LE CLIENT OU SON REVENDEUR DANS LE CADRE DE LA SOUSCRIPTION À L'OPÉRATION.

EN CAS DE VÉHICULES ARTICULÉS ET DE PERMUTATIONS ENTRE ESSIEUX EFFECTUÉES, LES PNEUMATIQUES DE LA MONTE PRÉCÉDENTE DES ESSIEUX EN QUESTION DEVRONT AVOIR ÉTÉ MONTÉES ET ACHETÉES AU MÊME MOMENT (MÊME PREUVE D'ACHAT ET DE MONTAGE) AFIN QUE LE COÛT HORAIRE AVEC LA MONTE PRÉCÉDENTE SOIT IDENTIQUE POUR CHAQUE ESSIEU OÙ DES PERMUTATIONS ONT ÉTÉ EFFECTUÉES.

4. SI L'ENGAGEMENT COÛT HORAIRE N'EST PAS ATTEINT, COMMENT SE CALCULE LA COMPENSATION ?
ON CALCULE D'ABORD LE POURCENTAGE ENTRE L'ENGAGEMENT COÛT HORAIRE ET LE COÛT HORAIRE RÉEL OBTENU. CE CALCUL EST À EFFECTUER POUR CHAQUE ESSIEU SUR LEQUEL LA SOUSCRIPTION À L'OFFRE A ÉTÉ FAITE. CE POURCENTAGE EST APPELÉ LE « POURCENTAGE D'ATTEINTE DE L'ENGAGEMENT COÛT HORAIRE ».

PUIS ON CALCULE LE MONTANT DE LA COMPENSATION, AVEC CETTE FORMULE :
MONTANT ACHAT HT DES PNEUS BRIDGESTONE SUR L'ESSIEU (ACHATS ANNEXES ET PRESTATIONS DE SERVICE EXCLUS) * (1 - POURCENTAGE D'ATTEINTE DE L'ENGAGEMENT COÛT HORAIRE).

LE POURCENTAGE D'ATTEINTE DE L'ENGAGEMENT COÛT HORAIRE CORRESPOND AU POURCENTAGE ENTRE L'ENGAGEMENT COÛT HORAIRE ET LE COÛT HORAIRE RÉEL OBTENU.

CETTE COMPENSATION SERA REMISE SOUS FORME D'AVOIR À VALOIR EXCLUSIVEMENT SUR L'ACHAT DE PNEUMATIQUES GÉNIE CIVIL BRIDGESTONE, FIRESTONE OU DE PNEUMATIQUES POIDS LOURDS BRIDGESTONE, FIRESTONE OU DE RECHAPÉS BANDAG.

L'AVOIR SERA TRANSMIS PAR BRIDGESTONE SOUS 1 MOIS MAXIMUM APRÈS VALIDATION DE LA DEMANDE DE COMPENSATION

5. CAS D'EXCLUSION DE L'ENGAGEMENT COÛT HORAIRE
À DÉFAUT DE DISPOSITIONS LÉGALES CONTRAIRES, LA RESPONSABILITÉ DE BRIDGESTONE SERA LIMITÉE AUX CAS SUS VISÉES ET ELLE NE POURRA EN AUCUN CAS ÊTRE RECHERCHÉE POUR LES PRÉJUDICES LIÉS AU :
- NON-RESPECT DU PRÉSENT RÈGLEMENT
- VANDALISME ET VOL
- FEU, INONDATIONS OU AUTRES CATASTROPHES NATURELLES
- DOMMAGES CAUSÉS PAR LE MONTAGE OU DÉMONTAGE DES PNEUMATIQUES

- ACCIDENTS ET COLLISIONS
- BLESSURES DU PNEU D'ORIGINE ACCIDENTEL (CHOC FLANC, PERFORATION SUITE AU ROULAGE SUR OBJET TRANCHANT, DOMMAGES LIÉS À L'OPÉRATION ET AUX CONDITIONS D'UTILISATION DU VÉHICULE, ETC.)
- DOMMAGES LIÉS AUX HYDROCARBURES, À L'ÉLECTRICITÉ ET/OU À L'EXPOSITION DES PNEUS À UNE SOURCE DE CHALEUR.
- DOMMAGES LIÉS AU DÉRÈGLEMENT OU USURE MÉCANIQUE.

L'OFFRE ENGAGEMENT COÛT HORAIRE CESSERA AUTOMATIQUEMENT SI LES PNEUMATIQUES ONT ÉTÉ DÉMONTÉS ET MONTÉS SUR UN VÉHICULE DIFFÉRENT DE CELUI MENTIONNÉ LORS DE LA SOUSCRIPTION À L'OFFRE.

L'OFFRE ENGAGEMENT COÛT HORAIRE S'APPLIQUE UNIQUEMENT EN FRANCE (DOM-TOM INCLUS) POUR DES SOCIÉTÉS ENREGISTRÉES EN FRANCE (DOM-TOM INCLUS) ET SUR UN VÉHICULE IMMATRICULÉ EN FRANCE (DOM-TOM INCLUS).

CETTE OFFRE NE S'APPLIQUE PAS AUX SOCIÉTÉS EN CONTRAT KILOMÉTRIQUE OU FORFAITAIRE AVEC LA SOCIÉTÉ BRIDGESTONE EUROPE NV/SA SUCCURSALE FRANCE OU BRIDGESTONE EUROPE NV/SA

BRIDGESTONE

Des solutions pour votre mobilité

2023

REGLEMENT DU PROGRAMME BRIDGESTONE- TESTEZ L'EXCELLENCE POIDS LOURD



ENGAGEMENT KILOMÉTRIQUE DURAVIS

+10% PAR RAPPORT À VOS PNEUS ACTUELS

ENGAGEMENT SÉRÉNITÉ bandag

COUVRE TOUT DOMMAGE ACCIDENTEL SUR LE PNEUMATIQUE

ARTICLE 1

BRIDGESTONE EUROPE NV/SA SUCCURSALE FRANCE DONT LA DIRECTION COMMERCIALE SE SITUE 19 RUE D'ARCUEIL CP 30450 94593 RUNGIS - R.C.S. CRÉTEIL – 842 476 277, MET EN PLACE UNE OPÉRATION FAITES TESTER L'EXCELLENCE À DESTINATION EXCLUSIVE DE SES REVENDEURS ENREGISTRÉS EN FRANCE (DOM-TOM INCLUS).

SONT EXCLUS DE CETTE OPÉRATION TOUT GROSSISTE OU REVENDEUR QUI REVEND LES PRODUITS BRIDGESTONE ET BANDAG À D'AUTRES REVENDEURS AINSI QUE TOUT REVENDEUR APPARTENANT AU GROUPE BRIDGESTONE, LES ATELIERS DE RECHAPAGE SLBR, SOREVAL, RECHAPAGE DU CENTRE ET ABR ET LES DISTRIBUTEURS INTERNET.

CETTE OPÉRATION EST VALABLE DU 1 JANVIER 2023 AU 31 DECEMBRE 2023. ELLE EST JUMELÉE AVEC L'OPÉRATION TESTEZ L'EXCELLENCE DE BRIDGESTONE, C'EST-À-DIRE QU'ELLE CESSERA IMMÉDIATEMENT ET SANS PRÉAVIS DANS LE CAS OÙ BRIDGESTONE CESSERAIT L'OPÉRATION TESTEZ L'EXCELLENCE.

L'OPÉRATION FAITES TESTER L'EXCELLENCE CONSISTE À REVERSER UNE PRIME – DITE « PRIME DE CONVERSION » - AUX REVENDEURS ÉLIGIBLES QUI, PAR LEURS ACTIONS ET TRAVAIL DE MISE EN AVANT DE L'OPÉRATION, ONT FAIT SOUSCRIRE À LEUR(S) CLIENT(S) L'OPÉRATION TESTEZ L'EXCELLENCE ET DONT LA DEMANDE DE SOUSCRIPTION A ÉTÉ SOUMISE PAR LE REVENDEUR ET VALIDÉE PAR BRIDGESTONE.

ARTICLE 2

LA PRIME DE CONVERSION EST CALCULÉE SELON LA MÉTHODE CI-DESSOUS :
25€ HT SERONT REVERSÉES AU REVENDEUR POUR CHAQUE PNEU FAISANT PARTIE D'UNE DEMANDE SOUSCRIPTION À L'OPÉRATION TESTEZ L'EXCELLENCE QUI A ÉTÉ SOUMISE PAR LE REVENDEUR POUR SON CLIENT ET VALIDÉE PAR BRIDGESTONE SELON LE RÈGLEMENT EN VIGUEUR. LES DEMANDES DE SOUSCRIPTION SOUMISES À BRIDGESTONE PAR LE TRANSPORTEUR NE DONNERONT LIEU À AUCUNE PRIME DE CONVERSION POUR LE REVENDEUR.

LA PRIME DE CONVERSION SERA RÉTRIBUÉE EXCLUSIVEMENT PAR BRIDGESTONE À LA PERSONNE MORALE REPRÉSENTANTE DU REVENDEUR. LE REVENDEUR SERA LIBRE D'UTILISER LA PRIME DE CONVERSION COMME BON LUI SEMBLE ET DE LA REDISTRIBUER LE CAS ÉCHÉANT À SES EMPLOYÉS. SI TEL ÉTAIT LE CAS, LE REVENDEUR SERA SEUL RESPONSABLE DE DÉCLARER CETTE SOMME AUX ADMINISTRATIONS FISCALES COMPÉTENTES ET D'INFORMER LE CAS ÉCHÉANT SES EMPLOYÉS SUR LEURS DROITS ET OBLIGATIONS – BRIDGESTONE DÉCLINANT TOUTE RESPONSABILITÉ DANS LE PROCESSUS DE DÉCLARATION ET EN CAS DE NON-DÉCLARATION SUR TOUTE CONSÉQUENCE ÉVENTUELLE D'UN CONTRÔLE ET REDRESSEMENT FISCAL

ARTICLE 3

MODALITÉS DE PARTICIPATION À L'OPÉRATION FAITES TESTER L'EXCELLENCE

3.1 OBLIGATION DU REVENDEUR

LE REVENDEUR QUI SOUSCRIT SON CLIENT À L'UNE DES OFFRES DE L'OPÉRATION TESTEZ L'EXCELLENCE S'ENGAGE DE LA VÉRACITÉ DES INFORMATIONS FOURNIES ET NOTAMMENT QUE SON CLIENT EST BIEN ÉLIGIBLE À L'OPÉRATION TESTEZ L'EXCELLENCE DE BRIDGESTONE.

TOUS LES CHAMPS ET PIÈCES JUSTIFICATIVES SONT OBLIGATOIRES POUR LA SOUSCRIPTION À L'OPÉRATION TESTEZ L'EXCELLENCE. TOUTE RÉPONSE INCOMPLÈTE OU ILLISIBLE NE POURRA ÊTRE PRISE EN COMPTE. AUCUNE PRIME DE CONVERSION NE SERA PAYÉE DANS LE CAS DE DOSSIER DE SOUSCRIPTION INCOMPLET, ERRONÉ OU ILLISIBLE. EN CAS DE FRAUDE AVÉRÉE, BRIDGESTONE METTRA FIN À L'OPÉRATION ET AUCUNE PRIME DE CONVERSION NE SERA VERSÉE, NI DE COMPENSATION POSSIBLE POUR LE CLIENT DU REVENDEUR.

EN CAS DE DÉSACCORD SUR LA NON-ÉLIGIBILITÉ D'UN CLIENT OU EN CAS DE SUSPECTIONS DE FRAUDE, UN SPÉCIALISTE BRIDGESTONE POURRAIT ÊTRE AMENÉ À SE DÉPLACER SUR PLACE POUR CONSTATER ET VÉRIFIER PAR UNE TOURNÉE DE PARC DU CLIENT OU TOUTE AUTRE MÉTHODE ADÉQUATE LA SITUATION RÉELLE DU CLIENT (NOTAMMENT LA PROPORTION EFFECTIVE DE PNEUS DE MARQUE BRIDGESTONE ET/OU BANDAG MONTÉS SUR LES VÉHICULES DU CLIENT DU REVENDEUR).

3.2 PARTICIPATION À L'OPÉRATION FAITES TESTER L'EXCELLENCE

UNE FOIS LA SOUSCRIPTION À L'OPÉRATION TESTEZ L'EXCELLENCE SOUMISE PAR LE REVENDEUR À BRIDGESTONE ET VALIDÉE PAR BRIDGESTONE, LE REVENDEUR DEVRA ENVOYER UNE FACTURE À BRIDGESTONE AVEC COPIE DE LA LETTRE DE CONFIRMATION DE SOUSCRIPTION À L'OPÉRATION TESTEZ L'EXCELLENCE DE SON CLIENT.
CES DOCUMENTS DEVRONT ÊTRE ENVOYÉS À BRIDGESTONE EXCLUSIVEMENT PAR EMAIL À TESTEZLEXCELLENCE@BRIDGESTONE.EU OU SUR TOUT SITE INTERNET MIS POUR CELA À SA DISPOSITION PAR BRIDGESTONE SELON LES DISPOSITIONS DE PARTICIPATION EN VIGUEUR À CE MOMENT-LÀ.
LA FACTURE DEVRA OBLIGATOIREMENT MENTIONNÉE LE CENTRE DE COÛT 157003-41200-TESTEZ L'EXCELLENCE ET ÊTRE LIBELLÉE À L'ADRESSE SUIVANTE POUR ÊTRE CONSIDÉRÉE COMME VALIDE :
BRIDGESTONE EUROPE NV/SA, SUCCURSALE FRANCE
19 RUE D'ARCUEIL – CP 30450
94593 RUNGIS CEDEX

TOUTE DEMANDE TRANSMISE À BRIDGESTONE D'UNE AUTRE MANIÈRE QUE CELLES MENTIONNÉES CI-DESSUS SERA CADUQUE ET LES SOMMES DUES NON-PAYÉES.

LA FACTURE PEUT ÊTRE TRANSMISE APRÈS CHAQUE DEMANDE DE SOUSCRIPTION OU BIEN DE MANIÈRE MENSUELLE, TRIMESTRIELLE OU À LA FIN DE L'OPÉRATION TESTEZ L'EXCELLENCE OU BIEN ENCORE À TOUT MOMENT MAIS AU PLUS TARD AU 30 AVRIL 2023. ELLE PEUT RÉFÉRER À UNE OU PLUSIEURS DEMANDES DE SOUSCRIPTION VALIDÉES PAR BRIDGESTONE. EN CAS DE FACTURE POUR PLUSIEURS DEMANDES DE SOUSCRIPTION, L'ENSEMBLE DES COPIES DES LETTRES DE CONFIRMATION DE SOUSCRIPTION À L'OPÉRATION TESTEZ L'EXCELLENCE DEVRONT ÊTRE JOINTE À LA FACTURE.

TOUTE FACTURE REÇUE APRÈS LE 31 MARS 2023 SERA SYSTÉMATIQUEMENT REJETÉE ET AUCUN RÈGLEMENT NE SERA EFFECTUÉ POUR CE(S) FACTURE(S).
TOUTE FACTURE INCORRECTEMENT LIBELLÉE, ERRONÉE OU INCOMPLÈTE NE SERA PAS TRAITÉE. DANS CE CAS, BRIDGESTONE DEMANDERA LA CORRECTION DE LA FACTURE, LE REVENDEUR DEVRA ALORS CORRIGER LA FACTURE SELON LES INSTRUCTIONS FOURNIES PAR BRIDGESTONE DANS UN DÉLAI MAXIMAL DE 2 MOIS. AU-DELÀ DE CE DÉLAI, LA FACTURE NE SERA PAS PAYÉE.

DANS LE CAS OÙ AUCUNE FACTURE N'EST ENVOYÉE À BRIDGESTONE DANS LES DÉLAIS IMPARTIS ET SELON LES MODALITÉS DE CE RÈGLEMENT, IL EST COMPRIS QUE LE REVENDEUR NE SOUHAITE PAS PARTICIPER À L'OPÉRATION FAITES TESTER L'EXCELLENCE. AUCUNE SOMME OU PRIME DE CONVERSION NE POURRA DANS CE CAS ÊTRE RÉCLAMÉE ULTÉRIEUREMENT À BRIDGESTONE.

ARTICLE 4
LA PARTICIPATION À CETTE OPÉRATION IMPLIQUE L'ACCEPTATION ENTIÈRE ET SANS RÉSERVE DU PRÉSENT RÈGLEMENT.

ARTICLE 5
TOUT LITIGE OU TOUTE INTERPRÉTATION DU PRÉSENT RÈGLEMENT SERONT PRIORITAIREMENT RÉGLÉS AMIABLEMENT PAR LES PARTIES CONCERNÉES ET, À DÉFAUT, PAR LE TRIBUNAL DE COMMERCE DE PARIS.

ARTICLE 6
LA PRIME DE CONVERSION SERA PAYÉE EXCLUSIVEMENT SELON LES MODALITÉS DÉCRITES DANS LES CONDITIONS DE L'OPÉRATION. TOUT ÉCHANGE PAR D'AUTRES GAINS OU PRIMES EST EXCLU.

ARTICLE 7
LES PARTICIPANTS À L'OPÉRATION FAITES TESTER L'EXCELLENCE AUTORISENT LA SOCIÉTÉ BRIDGESTONE EUROPE NV/SA SUCCURSALE FRANCE À UTILISER LES INFORMATIONS RECUEILLIES DANS LE CADRE DE CETTE OPÉRATION.
EN APPLICATION DE L'ARTICLE 26 DE LA LOI N° 78-17 DU 06 JANVIER 1978 ET DE LA RGPD, LES PARTICIPANTS DISPOSENT D'UN DROIT D'ACCÈS ET DE RECTIFICATION AUX DONNÉES PERSONNELLES LES CONCERNANT, EN ÉCRIVANT À L'ADRESSE SUIVANTE : BRIDGESTONE EUROPE NV/SA SUCCURSALE FRANCE DONT LA DIRECTION COMMERCIALE SE SITUE 19 RUE D'ARCUEIL CP 30450 94593 RUNGIS - R.C.S. CRÉTEIL – 842 476 277.

ARTICLE 8
LE RÈGLEMENT COMPLET EST DISPONIBLE GRATUITEMENT SUR DEMANDE ADRESSÉE À BRIDGESTONE EUROPE NV/SA SUCCURSALE FRANCE DONT LA DIRECTION COMMERCIALE SE SITUE 19 RUE D'ARCUEIL CP 30450 94593 RUNGIS - R.C.S. CRÉTEIL – 842 476 277.
POUR TOUTE QUESTION RELATIVE À CETTE OPÉRATION, CONTACTEZ VOTRE SPÉCIALISTE BRIDGESTONE.

BRIDGESTONE
Des solutions pour votre mobilité